

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION
INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE**

Brussels, May 1980

COMMISSION PROPOSES EXTENDING ENERGY SAVING LABELLING FOR DOMESTIC APPLIANCES (1)

The Commission has just approved the proposal from Mr Guido Brunner and Mr Richard Burke to extend the Community energy saving labels scheme to cover refrigerators, freezers, washing machines and dishwashers.

The proposal will now go to the Council which adopted the first labelling Directive covering domestic electric ovens on 14 May, 1979. (2) It will also be presented to Parliament and to the Economic and Social Committee for their opinion.

The objective of the labelling system is to provide the public with as much information as possible on the energy consumption characteristics of domestic appliances. The Commission believes that the labels will enable customers to compare the different brands on offer in the shops and thus encourage them to choose those which use least energy. In their turn the makers would also be encouraged to produce more efficient machines.

The information will be printed on a light orange coloured label measuring 90 x 100 millimetres. A uniform labelling system will benefit producers who wish to sell their products throughout the Community.

The system is not designed to be compulsory and will be capable of implementation on a voluntary basis. Information about energy consumption is a first priority, but the Directive also makes it possible to add other information to the labels such as water consumption and noise levels, for example, where appropriate.

The Directive is expected to be extended to other appliances such as television sets, tumble dryers and vacuum cleaners, in due course.

The energy saving potential of the labelling system is significant enough to make it a worthwhile component in the Community's programme for the rational use of energy. According to Member States' estimates the 84,208,000 households in the Community consume on average 2,300 Kilowatt hours (KWh) of electricity a year each.

(1) COM(80)193

(2) Directive 79(531)CEE

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION
INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE**

Bruxelles, mai 1980

La Commission propose de développer l'information sur la
consommation d'énergie des appareils domestiques par voie
d'étiquetage (1)

La Commission vient d'approuver la proposition de MM. Guido Brunner et Richard Burke visant à étendre aux réfrigérateurs, congélateurs, machines à laver le linge et lave-vaisselle, le projet communautaire d'étiquetage relatif à la consommation d'énergie.

La proposition sera maintenant présentée au Conseil qui a adopté le 14 mai 1979 la première directive en matière d'étiquetage concernant les fours électriques à usage domestique (2). Elle sera également présentée au Parlement et au comité économique et social pour avis.

L'objectif de ce système d'étiquetage est de fournir au public toutes les informations possibles concernant la consommation d'énergie des appareils domestiques. La Commission estime que les étiquettes permettront aux consommateurs de comparer les différentes marques offertes dans les magasins et qu'elles les inciteront à choisir ceux qui consomment le moins d'énergie. A leur tour, les fabricants seront aussi incités à produire des appareils plus efficaces.

Les renseignements seront imprimés sur une étiquette de couleur orange clair, de 90 x 100 mm. Un système d'étiquetage uniforme avantagera les producteurs qui souhaitent vendre leurs produits dans l'ensemble de la Communauté.

Le système n'est pas destiné à être obligatoire et il pourra être librement mis en oeuvre. Les renseignements relatifs à la consommation d'énergie bénéficient d'une première priorité, mais la directive permet aussi d'ajouter sur les étiquettes d'autres renseignements tels que, le cas échéant, la consommation d'eau et les niveaux de bruit.

La directive devrait être étendue, le moment venu, à d'autres appareils tels que les postes de télévision, les sècheurs à tambour et les aspirateurs. Les possibilités d'économie d'énergie du système d'étiquetage sont suffisamment importantes pour qu'il constitue un volet digne d'intérêt du programme de la Communauté en vue de l'utilisation rationnelle de l'énergie. Selon les estimations des Etats membres, les 84.208.000 ménages de la Communauté consomment en moyenne chacun, chaque année, 2.300 Kilowatts heure (Kwh) d'électricité.

(1) COM (80) 193

(2) Directive 79(531) CEE